



Demande de prix services :

**MOR170571T-10092**

**Marché de Services relatif au :« Analyse des données relatives aux études et services d'accompagnement fournis en matière d'accès aux droits des migrants, réfugiés et demandeurs d'asile »**

Code Navision : **MOR 170571T**

**Toute offre devra nous parvenir au plus tard le 27 octobre 2022.**

# Table des matières

<b>1</b>	<b>Objet de la demande</b> .....	<b>4</b>
<b>2</b>	<b>Instructions aux soumissionnaires</b> .....	<b>4</b>
<b>3</b>	<b>Termes de références</b> .....	<b>5</b>
3.1	Contexte général .....	5
3.2	Contexte spécifique de la mission .....	6
3.3	Livrables attendus .....	7
3.3.1	Focus sur le contenu attendu des différentes sections de l'analyse .....	7
3.3.1.1	Focus sur la section « Analyse des bonnes pratiques et des défis rencontrés dans l'application des droits des étrangers au travers de l'expérience de l'intervention « Empowerment juridique des personnes migrantes » .....	7
3.3.1.2	Focus sur la section « Compilation des différentes recommandations issues du travail des partenaires du projet » .....	9
3.4	Méthodologie de réalisation de cette analyse : .....	9
3.5	Calendrier attendu de réalisation de cette analyse et tranches de paiement prévues : .....	9
3.6	Profil recherché : .....	10
3.7	Autres informations : .....	10
3.7.1	Dépôt des offres : .....	10
3.7.2	Critères d'évaluation et d'attribution: .....	11
3.7.3	Documents constitués de l'offre: .....	12
<b>4</b>	<b>Conditions d'exécution services</b> .....	<b>13</b>
4.1	Généralités .....	13
4.2	Sous-traitance .....	13
4.3	Cession .....	13
4.4	Conformité de l'exécution .....	13
4.5	Modalités d'exécution .....	13
4.6	Réception des prestations .....	13
4.7	Facturation et paiement .....	14
4.8	Exonération de TVA .....	14
4.9	Assurances .....	14
4.10	Droits de propriété intellectuelle .....	14
4.11	Obligation de confidentialité .....	15
4.12	Clauses déontologiques .....	15
4.13	Gestion des plaintes et tribunaux compétents .....	16
<b>5</b>	<b>Formulaires d'offres à signer par le soumissionnaire</b> .....	<b>17</b>

5.1	Fiche d'identification .....	17
5.1.1	Personne physique .....	17
5.1.2	Entité de droit privé/public ayant une forme juridique.....	19
5.1.3	Entité de droit public .....	20
5.1.4	Sous-traitants.....	21
5.2	Formulaire d'offres – prix.....	22
5.3	Déclaration sur l'honneur – motifs d'exclusion.....	24
5.4	Déclaration intégrité soumissionnaires .....	26
5.5	Documents à remettre – liste exhaustive.....	27

## 1 Objet de la demande

<b>OBJET DE LA DEMANDE</b>	
Analyse des données relatives aux études et services d'accompagnement fournis en matière d'accès aux droits des migrants, réfugiés et demandeurs d'asile.	
<b>REFERENCES ENABEL</b>	<b>MOR170571T-10092</b>

## 2 Instructions aux soumissionnaires

<b>PERSONNE DE CONTACT AU SEIN D'ENABEL durant la procédure</b>	
NOM :	Fatima Zahra ELKHOTRI
FONCTION :	Contrôleur de Gestion
ADRESSE :	Enabel/projet Empowerment Juridique des Personnes Migrantes : <b>73, Avenue Fal Ould Oumeir, Agdal, Rabat</b>
TEL	+212 6 66 17 06 54
E-MAIL :	<a href="mailto:Fatimazahra.elkhotri@enabel.be">Fatimazahra.elkhotri@enabel.be</a>

<b>DONNEES RELATIVES à LA PROCEDURE</b>		
RÉCEPTION DES OFFRES :	DATE :	<b>27/10/2022 au plus tard</b>
	LIEU :	Fatima Zahra ELKHOTRI : Enabel/projet Empowerment Juridique des Personnes Migrantes : <b>73, Avenue Fal Ould Oumeir, Agdal, Rabat</b>
DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES :		90 jours

### 3 Termes de références

DELAI DE LIVRAISON /EXECUTION /DUREE	
Date <souhaité / obligatoire> output :	26 Décembre 2022
Date proposée par le soumissionnaire :	

PERSONNE DE CONTACT AU SEIN D'ENABEL <i>exécution</i>	
NOM :	<b>Alessandra VARESCO</b>
FONCTION :	Responsable d'intervention
ADRESSE :	Enabel/projet Empowerment Juridique des Personnes Migrantes : 73, Avenue Fal Ould Oumeir, Agdal, Rabat
TEL	+212 6 62447118
E-MAIL :	<a href="mailto:alessandra.varesco@enabel.be">alessandra.varesco@enabel.be</a>
NOM :	<b>Abderrahman BENYAHYA</b>
FONCTION :	IO Droit de la migration et d'asile et renforcement de compétences
ADRESSE :	Enabel/projet Empowerment Juridique des Personnes Migrantes : 73, Avenue Fal Ould Oumeir, Agdal, Rabat
TEL	+212 6 66 73 14 40
E-MAIL :	<a href="mailto:abderrahman.benyahya@enabel.be">abderrahman.benyahya@enabel.be</a>

#### 3.1 Contexte général

Le projet « Empowerment juridique des personnes migrantes » est financé par l'Union européenne et mis en œuvre par Enabel, l'Agence belge de développement, en partenariat avec le Ministère de la justice et le Département des Marocains résidant à l'étranger (MRE) au sein du Ministère des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger. Le projet a démarré en novembre 2018 et sera clôturé en janvier 2023.

Ce projet contribue à appuyer le Royaume du Maroc dans la mise en œuvre de la Stratégie nationale d'immigration et d'asile (SNIA). En effet, le projet « Empowerment juridique des personnes migrantes » permet de renforcer l'accès aux droits des migrants, réfugiés et demandeurs d'asile au Maroc en travaillant sur trois axes contribuant à l'autonomisation (*Empowerment*) par les droits, à savoir :

- Le renforcement des connaissances des droits des migrants, réfugiés et demandeurs d'asile en mettant à jour, compilant et assurant la transmission des différents droits et obligations liés aux étrangers vivant au Maroc. Ces informations sont ensuite adaptées et partagées aussi bien envers les personnes

migrantes qu'envers les institutions publiques et acteurs non gouvernementaux jouant un rôle clé dans l'accès aux droits et aux services ;

- Le renforcement de compétences, de services et du travail en réseau des acteurs du droit en vue de renforcer l'accès effectif des migrants, réfugiés et demandeurs d'asile à leurs droits ;
- Le renforcement de la production, l'analyse et la transmission d'informations relatives à l'accès aux droits des migrants, réfugiés et demandeurs d'asile vers les autorités gouvernementales centrales.

Le projet cible les régions de Casablanca, Oujda, Rabat et Tanger au Maroc. Le projet met également en œuvre des activités en Tunisie.

### **3.2 Contexte spécifique de la mission**

Au cours de ces quatre années de mise en œuvre, le projet et ses différents partenaires ont collecté, analysé et produit des données relatives à l'accès aux droits des migrants, réfugiés et demandeurs d'asile au Maroc. En effet,

- Au travers de l'équipe de projet, différentes données sont collectées grâce aux échanges de l'équipe de projet avec les différents acteurs travaillant sur la thématique de l'accès aux droits au niveau local (les institutions locales, les associations, les cliniques juridiques, et par la suite les acteurs du monde judiciaire et les avocats) ;
- Au travers de leur travail d'accompagnement juridique et de réseautage, les associations partenaires – Droits et justice et l'Organisation marocaines de droits humains (OMDH)- disposent de données relatives à l'accès aux droits des personnes migrantes ;
- Au travers de leur travail d'analyse de la thématique migratoire, de réseautage et d'avis juridique, les cliniques juridiques partenaires du projet disposent elles aussi de données relatives à l'accès aux droits des personnes migrantes ;
- Au travers de la collaboration initiée avec l'Institut supérieur de la magistrature dans le développement du manuel de formateurs « **Droit des migrations et des réfugiés** » et au travers de la collaboration initiée avec les avocats, le projet dispose d'informations additionnelles, telles que la jurisprudence et la pratique du droit par les magistrats et avocats, relatives à l'accès par les étrangers à la justice ;
- Au travers de la réalisation d'une étude approfondie sur l'accès aux droits d'un côté, et d'un état des lieux législatif, normatif et réglementaire, le projet a collecté des informations spécifiques sur les droits des étrangers au Maroc ;
- Au travers des activités de travail en réseau menées au niveau local et des ateliers de réflexions qui contribuent à renforcer le partage d'expériences et la résolution de cas entre les différents acteurs de la thématique migratoire, le projet dispose d'informations relatives aux bonnes pratiques et aux défis rencontrés dans la pratique quotidienne du droit des étrangers.

Dans la lignée du résultat 3 du projet qui vise à renforcer la remontée des informations au niveau des autorités centrales, le projet « Empowerment juridique des personnes migrantes » souhaite dès lors capitaliser les données existantes et renforcer l'analyse de celles-ci afin qu'elles puissent, au terme du projet, être remises aux partenaires institutionnels du projet et

que ceux-ci puissent les utiliser pour l'élaboration de cadres de travail permettant de renforcer l'accès aux droits des étrangers.

### **3.3 Livrables attendus**

Au cours de sa mission, l'expertise réalisera un document intitulé « **L'analyse des bonnes pratiques et des défis rencontrés dans l'application des droits des étrangers au travers de l'expérience de l'intervention « Empowerment juridique des personnes migrantes » et les recommandations issues de cette intervention** ». Le livrable comprendra principalement deux sections :

- Une section intitulée « Analyse des bonnes pratiques et des défis rencontrés dans l'application des droits des étrangers au travers de l'expérience de l'intervention « Empowerment juridique des personnes migrantes »
- Une section intitulée « Compilation des différentes recommandations issues du travail des partenaires du projet »

#### **3.3.1 Focus sur le contenu attendu des différentes sections de l'analyse**

##### **3.3.1.1 Focus sur la section « Analyse des bonnes pratiques et des défis rencontrés dans l'application des droits des étrangers au travers de l'expérience de l'intervention « Empowerment juridique des personnes migrantes »**

La section « **Analyse des bonnes pratiques et des défis rencontrés dans l'application des droits des étrangers au travers de l'expérience de l'intervention Empowerment juridique des personnes migrantes** » comprendra les résultats de l'analyse des données et informations collectées par le projet et ses partenaires. Cette section analysera également les différents paramètres qui permettent d'indiquer que ces éléments sont des bonnes pratiques ou des défis d'accès aux droits.

Cette partie analysera les six questions d'accès aux droits les plus fréquemment recensées dans le cadre du projet et, pour chacune de ces questions, différents aspects seront analysés. Les six questions d'accès aux droits les plus fréquemment rencontrées sont :

- L'accès et le renouvellement du titre de séjour, en ce inclus pour les personnes régularisées au travers des campagnes exceptionnelles de régularisation ;
- L'accès au titre de travail ;
- L'accès à l'extrait de naissance ;
- Le dépôt de plainte ;
- L'accès à l'asile ;
- L'accès aux droits pour les victimes de violences basées sur le genre

**Pour chacun des questions d'accès aux droits, les aspects suivants seront analysés :**

- **Analyse de la fréquence de la rencontre de cette bonne pratique/ce défi :**
  - Le nombre de fois où cette bonne pratique et ce défi a été rencontré par les partenaires du projet
  - Les différentes régions/localités/arrondissements au sein desquels cette bonne pratique et ce défi a été rencontré

- Le/les différents profils rencontrant cette bonne pratique et ce défi : genre/tranche d'âge/statut administratif/autre élément déterminant dans l'analyse

- **Analyse des normes relatives à cette bonne pratique/ce défi :**

Cette analyse se fera en grande partie au travers des outils de compilation des droits et obligations développés par le projet.

- Les normes existent-elles ?  
Ont-elles besoin d'être explicitée ou renforcée (par un décret, une directive, etc.) ?
- Les normes sont-elles appliquées ?  
Si oui,
  - ✓ au travers de quels mécanismes ?
  - ✓ Des bonnes pratiques peuvent-elles être mises en évidence et disséminées dans d'autres zones urbaines et non urbaines ?
 Si non,
  - ✓ Quels sont les défis identifiés à l'application de ces normes :
    - (mé)connaissance par le porteur d'obligation ou par le détenteur de droit ?
    - Défis liés à la mise en œuvre de la réglementation ?
    - Défis liés aux moyens humains et de mise en œuvre de ces droits ?
    - Défis liés aux documents à fournir pour l'application de la norme ?
    - Défis liés aux délais à respecter ?
    - Défis liés à la langue ?
- Les normes sont-elles appliquées selon la prescription de la loi ou la pratique est-elle différente en vue d'être adaptée au contexte ?  
Si oui, cette pratique peut-elle être généralisée et constituer une bonne pratique ?  
Comme cela serait-il réalisable ?

- **Pour quelles raisons cette bonne pratique/ce défi est-elle/il effectif ou non effectif ?**

- Analyse de la (mé)connaissance des droits par les acteurs au travers des paramètres suivants :
  - ✓ les acteurs institutionnels et non institutionnels (universités, associations, avocats, réseaux de migrants, etc.)
  - ✓ la connaissance entre les mêmes acteurs dans différents niveaux de territoire/zones géographiques
  - ✓ les zones géographiques : zones urbaines et zones rurales et zones au sein desquelles les migrants ont tendance à recourir plus fréquemment à des services d'accès aux droits que dans d'autres zones
- Analyse de la déclinaison du droit et de sa mise en pratique :
  - ✓ quels sont les éléments qui font en sorte que le droit est mis en pratique ou non ? Le portage par les institutions ? La coordination entre acteurs institutionnels et non institutionnels ? Le rôle joué par les associations et/ou par les réseaux d'acteurs ?
- Analyse de la connaissance du droit et des procédures d'accès aux droits par les détenteurs de droits.



**De plus, cette section mettra en exergue les bonnes pratiques non prescrites ou identifiées par la loi mais qui ont été développées avec la bonne volonté des acteurs :**

- Comment ces bonnes pratiques se sont développées ? Qui a initié et éventuellement appuyé leur mise en œuvre ?
- Comment valoriser ces bonnes pratiques et les dupliquer dans d'autres zones/ sur d'autres thématiques ?

**Finally, cette section analysera brièvement les droits existant dans le cadre juridique international et qui pourraient être insérés et/ou adaptés dans le cadre juridique marocain :**

- Quels sont ces droits ?
- Quelles pourraient être les modalités d'intégration de ces droits dans le cadre juridique marocain ?

### **3.3.1.2 Focus sur la section « Compilation des différentes recommandations issues du travail des partenaires du projet »**

Cette section comprendra des recommandations issues de l'analyse des différents documents développés par le projet. Cela pourra être complété si besoin par des échanges avec différents partenaires du projet.

Ces recommandations :

- Viseront à orienter des adaptations réalistes et concrètes permettant sur le court, moyen et long terme un renforcement de l'accès aux droits des étrangers vivant au Maroc;
- Distingueront les différents niveaux décisionnels et opérationnels afin d'être concrètes et applicables aussi bien aux différents contextes ciblés qu'aux différents acteurs impliqués dans l'accès aux droits.

## **3.4 Méthodologie de réalisation de cette analyse :**

Cette activité sera réalisée au travers des étapes suivantes :

1. Analyse des différentes données compilées et produites par le projet et ses partenaires. Des échanges avec des partenaires du projet pourront éventuellement être organisés. Ce travail permettra de finaliser la section 1 du document final « Analyse des bonnes pratiques et des défis rencontrés dans l'application des droits des étrangers au travers de l'expérience de l'intervention « Empowerment juridique des personnes migrantes » ;
2. Analyse et rédaction de la section du document intitulée « Compilation des différentes recommandations issues du travail des partenaires du projet ».
3. Echanges avec le projet et les partenaires pour finalisation du document.
4. Partage par Enabel du document final aux partenaires institutionnels du projet.

## **3.5 Calendrier attendu de réalisation de cette analyse et tranches de paiement prévues :**

Activité	Calendrier	Nombre de jours de travail estimé	Tranches de paiement
Publication des termes de références et sélection expert	Octobre 2022		
Démarrage du travail	Novembre 2022		
Finalisation et validation par Enabel de la section intitulée « Analyse des bonnes pratiques et des défis rencontrés dans l'application des droits des étrangers au travers de l'expérience de l'intervention Empowerment juridique des personnes migrantes »	Fin novembre 2022	22	1e tranche de paiement après validation par Enabel de cette section
Finalisation et validation par Enabel de la section « Compilation des différentes recommandations issues du travail des partenaires du projet »	Fin décembre 2022	6	2 <sup>e</sup> tranche de paiement après validation par Enabel de cette section

Les paiements seront effectués après validation des livrables et sur base de présentation de notes d'honoraires qui reprendront le détail réel des jours de la mission effectuée.

### 3.6 Profil recherché :

Afin de mener à bien cette mission, il est attendu que les propositions techniques et financières reçues prévoient la réalisation de cette mission par une expertise répondant au profil suivant :

- Diplôme universitaire Master en sciences juridiques, sciences politiques, sciences sociales ou sociologie ;
- Connaissance du contexte migratoire au Maroc, des différents acteurs institutionnels et non institutionnels impliqués dans ce domaine et des bonnes pratiques et défis existant sur le sujet. Cette connaissance doit être prouvée par minimum trois années d'expérience ;
- Connaissance extensive du droit de la migration et de l'asile et de la pratique de ce droit aux niveaux central et régional avec un minimum de trois années d'expérience dans le domaine ;
- Expérience de minimum trois années en matière d'analyse de documents, de compilation de données et de formulation de recommandations concrètes et adaptées à leurs publics ;
- Parfaite maîtrise du français (oral et écrit) et de l'arabe ;
- Grande capacité de travail dans des délais courts et grand sens de respect des délais définis.

### 3.7 Autres informations :

#### 3.7.1 Dépôt des offres :

Afin de soumissionner à cette offre, il vous faudra envoyer les éléments cités ci-dessous par email adressé à:

- Fatima Zahra ELKHOTRI : [fatimazahra.elkhotri@enabel.be](mailto:fatimazahra.elkhotri@enabel.be);
- Alessandra VARESCO : [alessandra.varesco@enabel.be](mailto:alessandra.varesco@enabel.be);
- Abderrahman BENYAHYA : [abderrahman.benyahya@enabel.be](mailto:abderrahman.benyahya@enabel.be)

### **3.7.2 Critères d'évaluation et d'attribution:**

Afin d'être analysée, toute offre devra comporter les éléments suivants :

1. Un/des CV/s détaillé/s mettant en lumière les précédentes expériences en lien avec le profil recherché ;
2. Une offre technique comprenant
  - a. une note sur la compréhension des termes de références,
  - b. une proposition méthodologique et une proposition de calendrier détaillé de la réalisation de cette mission avec la répartition du nombre jour/homme estimé pour la mission ;
  - c. une description des principaux projets similaires durant les 5 dernières années.
3. Une offre financière détaillée et complète et comprenant notamment :
  - Les frais d'assurance ;
  - Les frais du déplacement du consultant ;
  - La production et la livraison de documents ou de pièces liés à l'exécution des services.

**Pour l'offres financière, il est à noter que pour les consultants indépendants, les déclarations fiscales et les retenues de l'impôt sur le revenu des indemnités allouées aux consultants seront faites par Enabel en application de l'article 56 du CGI.**

Le processus de sélection des experts sera supervisé par Enabel au Maroc.

Le pouvoir adjudicateur choisira la BAFO régulière qu'il juge la plus avantageuse en tenant compte des critères suivants :

1. Note technique équivalant à 65 points et composée des éléments suivants :
  - La formation et expérience du consultant dans le domaine des prestations demandées : 35 points
  - Références du prestataire dans la réalisation des prestations similaires (minimum 4 attestations) : 20 points
  - Note méthodologique succincte : 10 points.

**\*\*Seules les offres techniques ayant atteint une note d'au moins 45/65 seront présélectionnées.**

2. Note financière équivalente à 35 points et dont la notation est basée sur le prix.

Le classement des offres financières sera fait selon la formule suivante :

$N_f = (M_n/M) \times 35$  dans laquelle :

$M_n$ = Montant de l'offre financière la moins-disante

$M$ = Montant de l'offre financière considérée,

$N_f$ = Note financière

Chaque offre sera donc évaluée selon la formule :  $N = N_t + N_f$ .

### 3.7.3 Documents constitués de l'offre:

Les dossiers de soumission devront comporter les éléments suivants :

1. La présente demande de prix signée et cachetée ;
2. Un CV détaillé mettant en lumière les précédentes expériences en lien avec le profil recherché ;
3. L'offre technique ;
4. L'offre financière (voir annexe)
5. Formulaire d'identification complété et signé (voir annexe) ;
6. Déclaration d'intégrité signée (voir annexe) ;
7. Déclaration sur l'honneur (voir annexe) ;
8. Description des principaux projets similaires (voir Annexe).

## **4 Conditions d'exécution services**

### **4.1 Généralités**

Sauf si spécifié autrement dans la commande ou tout document contractuel du Pouvoir Adjudicateur s'y rapportant, les présentes conditions s'appliquent aux marchés de services passés au nom et pour compte de Enabel (Pouvoir Adjudicateur).

### **4.2 Sous-traitance**

Le prestataire de services n'est pas autorisé à sous-traiter les parties de l'objet du présent marché.

### **4.3 Cession**

Une partie ne peut céder ses droits et obligations résultant de la commande à un tiers, sans avoir obtenu au préalable l'accord écrit de l'autre partie.

### **4.4 Conformité de l'exécution**

Les services doivent être conformes sous tous les rapports aux documents du marché. Même en l'absence de spécifications mentionnées dans les documents du marché, ils répondent en tous points aux règles de l'art.

### **4.5 Modalités d'exécution**

La date de démarrage, les délais de d'exécution convenus ainsi que les instructions relatives au lieu d'exécution doivent être rigoureusement observés.

Tout dépassement du délai d'exécution, et ce pour quelque cause que ce soit, entraîne de plein droit et par la seule échéance du terme, l'application d'une amende pour retard d'exécution de 0,07% du montant total de la commande par semaine de retard entamée. Cette amende est limitée à un maximum de 10% du montant total de la commande.

En cas de retard excessif ou de tout autre défaut d'exécution, le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de résilier le marché et de relancer une nouvelle demande prix et de faire exécuter les prestations par un autre prestataire. Le surcoût éventuel est à charge du prestataire de services défaillant.

Tous frais quelconques auxquels le Pouvoir Adjudicateur serait exposé et imputables au prestataire de services défaillant, sont à charge de celui-ci et déduits des montants lui étant dus.

### **4.6 Réception des prestations**

Le prestataire de services fournit exclusivement des services qui sont exempts de tout vice apparent et/ou caché et qui correspondent strictement aux TDR du présent marché et, le cas échéant, aux prescriptions des documents associés ainsi qu'aux réglementations applicables, aux règles de l'art et aux bonnes pratiques, et à la destination que le Pouvoir Adjudicateur compte en faire et que le prestataire de services connaît ou devrait à tout le moins connaître.

L'acceptation des prestations ou réception définitive n'a lieu qu'après vérification complète par le Pouvoir Adjudicateur du caractère conforme services livrés. Cette réception fait l'objet d'un PV de réception.

La signature apposée par le Pouvoir Adjudicateur (un membre de son personnel), notamment dans des appareils électroniques de réception, lors de la livraison du rapport ou

autre output exigé, vaut par conséquent simple prise de possession et ne signifie pas l'acceptation du rapport ou de l'output.

Le pouvoir adjudicateur dispose d'un délai de vérification maximum de trente jours à compter de la fin de la réalisation des services à réceptionner et en notifier le résultat au prestataire de services.

#### **4.7 Facturation et paiement**

Les factures sont établies en deux exemplaires et respecte les prescriptions mentionnées dans le bon de commande.

La facture est envoyée à l'adresse mentionnée dans le bon de commande.

Les factures conformément établies et non contestées sont payées dans un délai de 30 jours de calendrier à compter de la réception des prestations.

#### **4.8 Exonération de TVA**

En fonction de la Convention Spécifique du Projet dans le cadre duquel les services sont prestés, Enabel est oui ou non dispensée de payer la TVA locale sur les services achetés.

En ce qui concerne l'applicabilité de la TVA belge, le lieu des services est déterminatif.

#### **4.9 Assurances**

Le prestataire de services est tenu de conclure toutes les assurances obligatoires et de conclure ou renouveler toutes les assurances nécessaires pour la bonne exécution du présent marché, en particulier les assurances « responsabilité civile » (montant assuré minimum : 1.250.000 euros), « accidents de travail » (montant assuré minimum: 35.000 euros) et « risques liés au transport », et cela pendant toute la durée de la mission.

Le prestataire de services transmettra au Pouvoir Adjudicateur, sur simple demande, une copie des polices d'assurances auxquelles le prestataire a souscrit et la preuve du paiement régulier des primes qui sont à sa charge.

#### **4.10 Droits de propriété intellectuelle**

<. Le prestataire cède, sans contrepartie financière supplémentaire au(x) prix proposé(s) dans son offre, de façon intégrale, définitive et exclusive à Enabel l'ensemble des droits d'auteur ou de propriété industrielle qu'il a créé ou va créer dans le cadre de la relation contractuelle. Cette cession aura lieu au moment de la réception des œuvres protégées par le droit d'auteur.

< Le pouvoir adjudicateur n'acquiert pas les droits de propriété intellectuelle nés, mis au point ou utilisés à l'occasion de l'exécution du marché.

<. Lorsque le pouvoir adjudicateur n'acquiert pas les droits de propriété intellectuelle, il obtient une licence d'exploitation des résultats protégés par le droit de la propriété intellectuelle pour les modes d'exploitation mentionnés dans les documents du marché.

< Lorsque l'objet des services consiste en la création, la fabrication ou le développement de dessins et modèles, de signes distinctifs, le pouvoir adjudicateur en acquiert la propriété intellectuelle, ainsi que le droit de les déposer, de les faire enregistrer et de les faire protéger.

<Lorsque l'objet des services consiste en la création d'un site internet, le pouvoir adjudicateur acquiert également le droit d'enregistrer et de protéger le nom de domaine créé à cette occasion, sauf disposition contraire dans les documents du marché.

Le prestataire de services doit défendre le Pouvoir Adjudicateur contre tout recours de tiers pour violation des droits de propriété intellectuelle afférents aux biens ou services fournis.

Le prestataire de services doit, sans limitation de montant, prendre à son compte tous les paiements de dommages et intérêts, frais et dépenses qui en découlent et qui seraient mis à charge du Pouvoir Adjudicateur au terme d'une décision judiciaire rendue sur un tel recours, pour autant que le prestataire de services ait un droit de regard sur les moyens de défense ainsi que sur les négociations entreprises en vue d'un règlement amiable.

#### **4.11 Obligation de confidentialité**

Le prestataire de services et ses collaborateurs sont liés par un devoir de réserve concernant les informations dont ils ont connaissance lors de l'exécution de ce marché. Ces informations ne peuvent en aucun cas être communiquées à des tiers sans l'autorisation écrite du pouvoir adjudicateur. L'adjudicataire peut toutefois faire mention de ce marché en tant que référence, à condition qu'il en indique l'état avec véracité (ex. 'en exécution'), et pour autant que le pouvoir adjudicateur n'ait pas retiré cette autorisation pour cause de mauvaise exécution du marché.

Toute information de nature commerciale, organisationnelle et/ou technique (toutes les données, y compris, et ce sans limitation, les mots de passe, documents, schémas, plans, prototypes, chiffres) dont le prestataire de services prend connaissance dans le cadre du présent marché reste la propriété du Pouvoir Adjudicateur.

Dans le cadre du présent marché, la réglementation GDPR n'est pas d'application.

#### **4.12 Clauses déontologiques**

Tout manquement à se conformer à une ou plusieurs des clauses déontologiques ci-après peut aboutir à la résiliation du présent contrat et à l'exclusion du prestataire de services de la participation à d'autres marchés publics pour Enabel.

Pendant la durée du marché, le prestataire de services et son personnel respectent les droits de l'homme et s'engagent à ne pas heurter les usages politiques, culturels et religieux du pays dans lequel les prestations ont lieu.

Conformément à la politique concernant l'exploitation et les abus sexuels de Enabel (mettre le lien vers le texte), le prestataire de services et son personnel ont le devoir de faire montre d'un comportement irréprochable à l'égard des bénéficiaires des projets mis en œuvre par Enabel et de la population en général. Il leur convient de s'abstenir de tout acte qui pourrait être considéré comme une forme d'exploitation ou d'abus sexuels et de s'approprier les principes de base et les directives repris dans cette politique. En application de sa politique concernant l'exploitation et les abus sexuels, Enabel applique donc une tolérance zéro en ce qui concerne l'ensemble des conduites visées dans sa politique concernant l'exploitation et les abus sexuels étayant une incidence sur la crédibilité professionnelle des contractants.

Toute tentative d'un prestataire de services visant à se procurer des informations confidentielles, à procéder à des ententes illicites avec des concurrents ou à influencer le pouvoir adjudicateur de quelques manières que ce soit entraîne le rejet de son offre.

De plus, afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit au prestataire de service d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux préposés du pouvoir

adjudicateur concernés directement ou indirectement par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.

Conformément à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels et la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption, les plaintes liées à des questions d'intégrité (fraude, corruption, exploitation ou abus sexuel ... ) doivent être adressées au bureau d'intégrité via l'adresse <https://www.enabelintegrity.be>.

### **4.13 Gestion des plaintes et tribunaux compétents**

Le droit belge est seul applicable au présent marché.

Les parties s'engagent à remplir de bonne foi leurs engagements en vue d'assurer la bonne fin du marché.

En cas de litige ou de divergence d'opinion entre le pouvoir adjudicateur et le prestataire de services, les parties se concerteront pour trouver une solution. Si nécessaire, le prestataire de services peut demander une médiation à l'adresse email [complaints@enabel.be](mailto:complaints@enabel.be) cfr. <https://www.enabel.be/fr/content/gestion-des-plaintes>.

Toute contestation relative aux commandes et aux présentes conditions contractuelles relève de la compétence exclusive des Tribunaux de Bruxelles.



## 5 Formulaires d'offres à signer par le soumissionnaire

### 5.1 Fiche d'identification

#### 5.1.1 Personne physique

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici : <https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:412289af-39do-4646-b070-5cfed3760aed>

<b>I. DONNÉES PERSONNELLES</b>			
NOM(S) DE FAMILLE <sup>1</sup>			
PRÉNOM(S)			
DATE DE NAISSANCE			
JJ MM AAAA			
LIEU DE NAISSANCE (VILLE, VILLAGE)		PAYS DE NAISSANCE	
TYPE DE DOCUMENT D'IDENTITÉ			
CARTE D'IDENTITÉ PASSEPORT DOCUMENT PERMIS DE CONDUIRE <sup>2</sup> AUTRE <sup>3</sup>			
PAYS ÉMETTEUR			
NUMÉRO DE DOCUMENT D'IDENTITÉ			
NUMÉRO D'IDENTIFICATION PERSONNEL <sup>4</sup>			
ADRESSE PERMANENTE			PRIVÉE
CODE POSTAL	BOITE POSTALE	VILLE	
RÉGION <sup>5</sup>	PAYS		
TÉLÉPHONE PRIVÉ			
COURRIEL PRIVÉ			
<b>II. DONNÉES COMMERCIALES</b>		Si OUI, veuillez fournir vos données commerciales et joindre des copies des justificatifs officiels.	

<sup>1</sup> Comme indiqué sur le document officiel.

<sup>2</sup> Accepté uniquement pour la Grande-Bretagne, l'Irlande, le Danemark, la Suède, la Finlande, la Norvège, l'Islande, le Canada, les États-Unis et l'Australie.

<sup>3</sup> A défaut des autres documents d'identités: titre de séjour ou passeport diplomatique.

<sup>4</sup> Voir le tableau des dénominations correspondantes par pays.

<sup>5</sup> Indiquer la région, l'état ou la province uniquement pour les pays non membres de l'UE, à l'exclusion des pays de l'AELE et des pays candidats.



### 5.1.2 Entité de droit privé/public ayant une forme juridique

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici : <https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:3b918624-1fb2-4708-9199-e591dcdfe19b>

NOM		OFFICIEL <sup>6</sup>	
NOM (si différent)		COMMERCIAL	
ABRÉVIATION			
FORME JURIDIQUE			
TYPE	A BUT LUCRATIF		
D'ORGANISATION	SANS BUT LUCRATIF	ONG <sup>7</sup>	OUI NON
NUMÉRO DE REGISTRE PRINCIPAL <sup>8</sup>			
NUMÉRO DE REGISTRE SECONDAIRE (le cas échéant)			
LIEU DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL		VILLE	PAYS
DATE	DE	L'ENREGISTREMENT JJ MM AAAA	PRINCIPAL
NUMÉRO DE TVA			
ADRESSE SOCIAL		DU	SIEGE
CODE POSTAL	BOITE POSTALE		VILLE
PAYS	TÉLÉPHONE		
COURRIEL			
DATE		CACHET	
SIGNATURE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ			

<sup>6</sup> Dénomination nationale et sa traduction en EN ou FR, le cas échéant.

<sup>7</sup> ONG = Organisation non gouvernementale, à remplir pour les organisations sans but lucratif.

<sup>8</sup> Le numéro d'enregistrement au registre national des entreprises. Voir le tableau des dénominations correspondantes par pays.

### 5.1.3 Entité de droit public<sup>9</sup>

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :  
<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:c52ab6a5-6134-4fed-9596-107f7daf6f1b>

<b>NOM</b>		<b>OFFICIEL<sup>10</sup></b>
<b>ABRÉVIATION</b>		
<b>NUMÉRO DE REGISTRE PRINCIPAL<sup>11</sup></b>		
<b>NUMÉRO DE REGISTRE SECONDAIRE</b>		
<b>(le cas échéant)</b>		
<b>LIEU DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL</b>	<b>VILLE</b>	<b>PAYS</b>
<b>DATE</b>	<b>DE</b>	<b>L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL</b>
		<b>JJ MM AAAA</b>
<b>NUMÉRO DE TVA</b>		
<b>ADRESSE</b>		<b>OFFICIELLE</b>
<b>CODE POSTAL</b>	<b>BOITE POSTALE</b>	<b>VILLE</b>
<b>PAYS</b>		<b>TÉLÉPHONE</b>
<b>COURRIEL</b>		
<b>DATE</b>	<b>CACHET</b>	
<b>SIGNATURE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ</b>		

<sup>9</sup> Entité de droit public DOTÉE DE LA PERSONNALITÉ JURIDIQUE: entité de droit public capable de se représenter elle-même et d'agir en son nom propre, c'est-à-dire capable d'ester en justice, d'acquiescer et de se défaire des biens, et de conclure des contrats. Ce statut juridique est confirmé par l'acte juridique officiel établissant l'entité (loi, décret, etc.).

<sup>10</sup> Dénomination nationale et sa traduction en EN ou FR, le cas échéant.

<sup>11</sup> Numéro d'enregistrement de l'entité au registre national.

#### 5.1.4 Sous-traitants

Nom et forme juridique	Adresse / siège social	Objet

## 5.2 Formulaire d'offres – prix

En déposant cette offre, le soumissionnaire s'engage à exécuter, conformément aux TDR et conditions d'exécution du présent marché, le présent marché et déclare explicitement accepter toutes les conditions énumérées dans la demande de prix et renoncer aux éventuelles dispositions dérogatoires comme ses propres conditions.

<b>Bordereau de prix</b>				
<b>Désignation</b>	<b>Unité</b>	<b>Qté</b>	<b>Prix unitaire en MAD HT</b>	<b>Prix total en MADHT</b>
Analyse des bonnes pratiques et des défis rencontrés dans l'application des droits des étrangers au travers de l'expérience de l'intervention	H/J	22		
Compilation des différentes recommandations issues du travail des partenaires du projet	H/J	6		
<b>Total HTVA</b>				
<b>TVA 20%</b>				
<b>Total TTC</b>				

**Ces montants tiennent compte de toutes sujétions notamment :**

- Les frais d'assurance ;
- Les frais du déplacement du consultant ;
- La production et la livraison de documents ou de pièces liés à l'exécution des services.

***Le présent marché est exonéré de tous impôts et autres taxes conformément à l'article 8.3 de la Convention Générale de Coopération au Développement entre le Royaume de Belgique et le Royaume du Maroc signée le 26 juin 2002 et à l'Article 92, paragraphe I (23°) du Code Général des Impôts et Article 9 du Décret TVA N° 2.08103.***

***Il est à noter que pour les consultants indépendants, les déclarations fiscales et les retenues de l'impôt sur le revenu des indemnités allouées aux consultants seront faites par Enabel en application de l'article 56 du CGI.***

Certifié pour vrai et conforme,

Fait à ..... le .....

### 5.3 Déclaration sur l'honneur – motifs d'exclusion

Par la présente, je/nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/ légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons que le soumissionnaire ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion suivants :

1. Le soumissionnaire ni un de ses dirigeants a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une **décision judiciaire ayant force de chose jugée** pour l'une des infractions suivantes :
  - 1° participation à une **organisation criminelle**;
  - 2° **corruption**;
  - 3° **fraude**;
  - 4° infractions **terroristes**, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction;
  - 5° **blanchiment** de capitaux ou **financement du terrorisme**;
  - 6° **travail des enfants** et autres formes de traite des êtres humains ;
  - 7° occupation de ressortissants de pays tiers en **séjour illégal** ;
  - 8° création d'une société offshore .

L'exclusion sur base de ce critère vaut pour une durée de 5 ans à compter de la date du jugement (ou la fin de l'infraction pour 7°).

2. Le soumissionnaire ne satisfait pas à ses obligations relatives au **paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale** , c'est-à-dire qu'il a un retard de paiement pour un montant de plus de 3.000 €, sauf lorsque le soumissionnaire peut démontrer qu'il possède à l'égard d'un pouvoir adjudicateur une ou des créances certaines, exigibles et libres de tout engagement à l'égard de tiers. Ces créances s'élèvent au moins à un montant égal à celui pour lequel il est en retard de paiement de dettes fiscales ou sociales.

3. Le soumissionnaire est en **état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire**, ou a fait l'aveu de sa faillite, ou fait l'objet d'une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou est dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales.

4. Le soumissionnaire ou un de ses dirigeants a commis une **faute professionnelle grave qui remet en cause son intégrité**.

Sont entre autres considérées comme faute professionnelle grave :

- a. **une** infraction à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels – juin 2019 **<lien>** ;
  - b. **une** infraction à la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption – juin 2019 **<lien>**;
  - c. une infraction relative à une disposition d'ordre réglementaire de la législation applicable dans le pays d'exécution des prestations relative au harcèlement sexuel au travail ;
  - d. le soumissionnaire s'est rendu gravement coupable de fausse déclaration ou faux documents en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou la satisfaction des critères de sélection, ou a caché des informations ;
  - e. lorsque Enabel dispose d'éléments suffisamment plausibles pour conclure que le soumissionnaire a commis des actes, conclu des conventions ou procédé à des ententes en vue de fausser la concurrence.  
La présence du soumissionnaire sur une des listes d'exclusion Enabel en raison d'un tel acte/convention/entente est considérée comme élément suffisamment plausible.
5. lorsqu'il ne peut être remédié à un conflit d'intérêts par d'autres mesures moins intrusives;
  6. des **défaillances importantes ou persistantes** du soumissionnaire ont été constatées lors de l'exécution d'une **obligation essentielle** qui lui incombait dans le cadre d'un contrat antérieur passé avec Enabel ou avec un autre pouvoir public, lorsque



ces défaillances ont donné lieu à des mesures d'office, des dommages et intérêts ou à une autre sanction comparable. Sont considérées comme 'défaillances importantes' le respect des obligations applicables dans les domaines du droit environnemental, social et du travail établies par le droit de l'Union européenne, le droit national, les conventions collectives ou par les dispositions internationales en matière de droit environnemental, social et du travail. La présence du soumissionnaire sur la liste d'exclusion Enabel en raison d'une telle défaillance sert d'un tel constat.

7. Le soumissionnaire ni un de des dirigeants se trouvent sur les listes de personnes, de groupes ou d'entités soumises par les Nations-Unies, l'Union européenne et la Belgique à des sanctions financières :

Pour les Nations Unies, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante : <https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-internationales-nations-unies>

Pour l'Union européenne, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante : <https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-europ%C3%A9ennes-ue>

<https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/8442/consolidated-list-sanctions>

[https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/restrictive\\_measures-2017-01-17-clean.pdf](https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/restrictive_measures-2017-01-17-clean.pdf)

Pour la Belgique : [https://finances.belgium.be/fr/sur\\_le\\_spf/structure\\_et\\_services/administrations\\_generales/tr%C3%A9sorerie/contr%C3%B4le-des-instruments-1-2](https://finances.belgium.be/fr/sur_le_spf/structure_et_services/administrations_generales/tr%C3%A9sorerie/contr%C3%B4le-des-instruments-1-2)

8. <...>Si Enabel exécute un projet pour un autre bailleur de fonds ou donneur, d'autres motifs d'exclusion supplémentaires sont encore possibles.

- J'ai / nous avons pris connaissance des articles relatifs à la déontologie du présent marché public (voir 1.7.), ainsi que de la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels ainsi que de la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption et je / nous déclare/rons souscrire et respecter entièrement ces articles.

Date

Localisation

Signature

## 5.4 Déclaration intégrité soumissionnaires

Par la présente, je / nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons ce qui suit :

- Ni les membres de l'administration, ni les employés, ni toute personne ou personne morale avec laquelle le soumissionnaire a conclu un accord en vue de l'exécution du marché, ne peuvent obtenir ou accepter d'un tiers, pour eux-mêmes ou pour toute autre personne ou personne morale, un avantage appréciable en argent (par exemple, des dons, gratifications ou avantages quelconques), directement ou indirectement lié aux activités de la personne concernée pour le compte de Enabel.
- Les administrateurs, collaborateurs ou leurs partenaires n'ont pas d'intérêts financiers ou autres dans les entreprises, organisations, etc. ayant un lien direct ou indirect avec Enabel (ce qui pourrait, par exemple, entraîner un conflit d'intérêts).
- J'ai / nous avons pris connaissance des articles relatifs à la déontologie du présent marché public (voir 1.7.), ainsi que de la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels ainsi que de la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption et je / nous déclare/rons souscrire et respecter entièrement ces articles.

Si le marché précité devait être attribué au soumissionnaire, je/nous déclare/rons, par ailleurs, marquer mon/notre accord avec les dispositions suivantes :

- Afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit au contractant du marché (c'est-à-dire les membres de l'administration et les travailleurs) d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux membres du personnel de Enabel, qui sont directement ou indirectement concernés par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.
- Tout contrat (marché public) sera résilié, dès lors qu'il s'avérerait que l'attribution du contrat ou son exécution aurait donné lieu à l'obtention ou l'offre des avantages appréciables en argent précités.
- Tout manquement à se conformer à une ou plusieurs des clauses déontologiques aboutira à l'exclusion du contractant du présent marché et d'autres marchés publics pour Enabel.

Le soumissionnaire prend enfin connaissance du fait que Enabel se réserve le droit de porter plainte devant les instances judiciaires compétentes lors de toute constatation de faits allant à l'encontre de la présente déclaration et que tous les frais administratifs et autres qui en découlent sont à charge du soumissionnaire.

Date

Localisation

Signature

